

**+33 CAPITAL**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 333 euros  
Siège Social : 7 avenue de Friedland - 75008 PARIS  
808 576 870 RCS PARIS

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE  
LE 1ER JUIN 2026**

---

L'an deux mil vingt-six,  
Le premier juin,  
Au siège social,

Monsieur Gautier Beurnier, Associé Unique de la société +33 CAPITAL (ci-après désignée « la Société ») dont il détient l'intégralité des 101 actions de 33 euros chacune composant le capital social,

A, en présence de Madame Rose Thérèse BEURNIER, représentant légal de la société THIGAUDE, Présidente de la Société et statuant aux conditions prévues par les statuts, pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses

**PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, approuve la démission de la SARL THIGAUDE représentée par sa gérante Madame Rose Thérèse Beunier de son mandat de Présidente à compter de ce jour. Et nomme en qualité de nouveau Président Monsieur Gautier Beurnier, pour la durée restante à courir jusqu'à l'expiration de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique décide donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

  
RM

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le Président de la Société.

**Gautier Beurnier**  
Associé Unique



**Thigaude**  
Présidente  
Représentée par  
Rose Thérèse Beurnier

*Lu et approuvé*  
*R. Th. Beurnier*